



Municipalité de Sainte-Ursule

Une terre d'accueil

4 JANVIER 2022

Collecte des ordures

4 JANVIER
18 JANVIER
1^{er} FÉVRIER

Récupération

5 JANVIER
19 JANVIER
2 FÉVRIER

Prochaine Séance du conseil :

11 janvier 2022

Vous pouvez faire parvenir vos questions à l'adresse suivante : dg@sainte-ursule.ca jusqu'à 18h00 la journée de la séance

Mesures reliées à la Covid-19

TÉLÉTRAVAIL : Le télétravail étant obligatoire avec les nouvelles directives gouvernementales, veuillez prendre note que le personnel du bureau municipal sera en télétravail à compter du 4 janvier et ce jusqu'à nouvel ordre. Si nécessaire, il est possible de prendre rendez-vous en téléphonant au 819 228-4345 poste 0.

Le paiement de vos taxes peut se faire par internet, par virement Interac, par courrier ou en laissant votre chèque dans la boîte aux lettres du bureau.

Le formulaire pour les demandes de permis est sur notre site internet : www.sainte-ursule.ca. Veuillez le faire parvenir à Boubacar, technicien en aménagement et urbanisme par courriel à : urba@sainte-ursule.ca

Pour toutes autres informations, vous pouvez rejoindre la réception aux heures habituelles de bureau.

BIBLIOTHÈQUE : La bibliothèque demeure ouverte.

Lundi : 12h30 à 15h30 **Mercredi** : 18h30 à 20h30

Nouveauté à compter de samedi le 5 février : La bibliothèque sera ouverte les samedis de 10h00 à 12h00 pour une période d'essai.

PATINOIRE : Étant donné le couvre-feu imposé, prenez note que la patinoire fermera à 21h00 jusqu'à nouvel ordre.

Nous suivons attentivement l'évolution de la situation et ajusterons nos mesures en conséquence. Il est important de respecter les consignes de la santé publique afin d'éviter la propagation de la Covid. Nous comptons sur votre collaboration habituelle et nous vous remercions de votre compréhension.

Bonne et heureuse année 2022!

Prenez soin de vous.